



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°47/2023

**Objet : Marché public de prestations de sécurité-sureté sur le site de la Plage à L'Isle-Adam.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la ville de L'Isle-Adam a lancé une consultation, sous forme d'une procédure adaptée avec publicité, visant à sélectionner un prestataire qui assurera la sécurité du site de la Plage lors de son ouverture au public en saison estivale.

Considérant qu'il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant minimum de 10.000€ HT soit 12.000€ TTC et un montant maximum de 70.000€ HT soit 84.000€ TTC, conclu pour une période allant de sa notification au 31 décembre 2023 et reconductible tacitement par période de douze mois à deux reprises.

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des neuf offres reçues, l'offre économiquement la plus avantageuse s'est avérée être celle de l'entreprise PALLAS Sécurité Privée sise 8bis, chemin de la Dime, 95700 ROISSY EN FRANCE pour un montant de 21 117,60 € HT soit 25 341,12 € TTC selon le Détail Quantitatif Estimatif.

### DÉCIDE

- **d'attribuer** le marché public de prestations de sécurité-sureté sur le site de la Plage à L'Isle-Adam à la société PALLAS Sécurité Privée sise 8bis, chemin de la Dime, 95700 ROISSY EN FRANCE, pour un montant minimum de 10.000€ HT soit 12.000€ TTC et un montant maximum de 70.000€ HT soit 84.000€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 31 mars 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230331-47-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2023

Mise en ligne le 31 mars 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)